



Bruxelles, le 3 mars 2026
(OR. en)

6771/26

Dossiers interinstitutionnels:

2025/0381(COD)

2025/0382(COD)

2025/0383(COD)

EF 49
ECOFIN 263
CODEC 325
ECB

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Paquet sur l'intégration des marchés et la surveillance - Débat d'orientation

I. INTRODUCTION

1. La communication de la Commission de mars 2025 intitulée "Union de l'épargne et des investissements" (UEI) répond directement au mandat confié par le Conseil européen en avril 2024 et en mars 2025 demandant des progrès rapides et décisifs pour ce qui est d'orienter l'épargne privée vers l'économie réelle et de combler le déficit d'investissement structurel de l'Union. Sur la base de l'analyse des rapports Letta et Draghi, l'UEI est envisagée comme un moteur stratégique important de la croissance, de la compétitivité et de la résilience à long terme de l'Europe.
2. En approfondissant et en intégrant les marchés des capitaux, l'UEI joue un rôle essentiel dans les efforts déployés par l'UE pour disposer de marchés des capitaux accessibles aux citoyens et aux entreprises dans l'ensemble de l'Union, dans l'intérêt de tous les États membres. Elle contribuera également à mobiliser l'épargne privée pour répondre aux besoins d'investissement stratégique de l'UE, renforçant ainsi la compétitivité, l'autonomie stratégique et la sécurité économique.

II. ÉTAT DES TRAVAUX AU SEIN DU CONSEIL

3. À la suite de l'adoption initiale du paquet législatif sur l'intégration et la surveillance des marchés par la Commission le 4 décembre 2025, la première discussion au niveau du groupe a eu lieu le 15 décembre 2025, offrant à la Commission l'occasion de présenter de manière exhaustive ses propositions ainsi que l'analyse d'impact qui les accompagne, et permettant aux États membres de procéder à un premier échange de vues sur l'architecture globale du paquet.
4. De nouvelles discussions ont été organisées les 15 et 16 janvier 2026 afin de poursuivre l'examen des propositions comme un tout cohérent, étant donné que la présidence a l'intention de traiter le paquet législatif sur l'intégration et la surveillance des marchés comme un ensemble. Le groupe s'est réuni une troisième fois les 19 et 20 février 2026 et a consacré ses discussions à un examen approfondi des modifications concernant respectivement la gestion des actifs et le régime pilote reposant sur la technologie des registres distribués. Une quatrième réunion du groupe a ensuite eu lieu les 4 et 5 mars 2026, permettant aux délégations de se pencher spécifiquement sur le fondement opérationnel des règles de négociation et de post-négociation. Au cours de ces échanges, les États membres ont été invités à faire part de leurs points de vue préliminaires et à recenser les points clés nécessitant des éclaircissements. La Commission a fourni des explications et des informations complémentaires comme demandé, ce qui a permis de réaliser un examen technique constructif et ciblé des différents éléments du paquet législatif.

5. Pour la suite, un calendrier structuré et ambitieux a été mis en place. Les 30 et 31 mars, le groupe examinera les modifications que la Commission propose d'apporter au règlement fondateur de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF).
6. Au niveau politique, la séance de réflexion des dirigeants du 12 février a mis en évidence l'urgence de réaliser des progrès rapides sur la voie de l'union de l'épargne et des investissements (UEI) en tant que catalyseur horizontal qui créera un écosystème de financement au profit des investissements dans le cadre des objectifs stratégiques de l'UE. Lors de la prochaine réunion du Conseil européen en mars, la Commission présentera une feuille de route intitulée "Une Europe, un marché", qui contient un plan d'action visant à approfondir le marché unique et à renforcer ainsi la compétitivité de l'UE.

Compte tenu de l'objectif politique commun dictant la réalisation de progrès tangibles dans le cadre de l'union de l'épargne et des investissements, la présidence a amélioré sa planification en programmant des réunions du groupe supplémentaires. Cette planification vise à favoriser l'accomplissement de progrès pragmatiques et constants sur tous les aspects du paquet législatif. Sur une période de trois mois, environ dix réunions du groupe auront eu lieu, témoignant de la volonté de la présidence de maintenir la dynamique de manière équilibrée et constructive, tout en laissant suffisamment de temps pour un examen technique approfondi.

7. À cet égard, la présidence accorde une priorité politique élevée à l'avancement du programme de l'union de l'épargne et des investissements et à la facilitation de la réalisation de progrès tangibles sur la voie de l'union de l'épargne et des investissements, conformément aux objectifs de l'UE en matière de compétitivité et de marché unique. La présidence est prête à faire des progrès décisifs sur tous les aspects du paquet législatif, y compris en mettant l'accent sur les réalisations techniques concrètes, afin de faire avancer les négociations sur le paquet législatif sur l'intégration et la surveillance des marchés dans le cadre plus large du programme de l'UEI.

III. QUESTIONS DESTINÉES AUX MINISTRES

8. Compte tenu de ce qui précède, les ministres sont invités à se concentrer sur les questions suivantes:

- *L'objectif étant de présenter des progrès tangibles au Conseil Ecofin en juin, comment les ministres évaluent-ils l'approche de la présidence et la voie à suivre, notamment le calendrier plus chargé du groupe?*

- *Quelles réformes relevant du paquet législatif sur l'intégration et la surveillance des marchés seraient les plus efficaces pour mobiliser l'épargne à long terme et l'orienter vers des investissements productifs? Dans ce contexte, quels aspects du paquet législatif soulèvent davantage de problématiques ou nécessitent des éclaircissements ou des ajustements, du point de vue des ministres?*